

Contact: Pauline Constant: +32 (0)2 789 24 01
Date: 16/03/2017
Référence: BEUC-PR-2017-003

Produits de consommation dangereux : à quand des contrôles plus stricts ?

Plus de 2 000 produits non-alimentaires dangereux ont été signalés en 2016 dans le système européen d'alerte rapide (RAPEX)¹. Un tel chiffre dénonce de nouveau le besoin évident d'un système de surveillance plus efficace. L'une des façons d'y parvenir est de renforcer enfin la Directive relative à la sécurité générale des produits². Ce chiffre ne représente que la partie émergée de l'iceberg car une notification peut couvrir des milliers de produits défectueux, et beaucoup de produits peuvent passer à travers les mailles du filet.

Jouets, véhicules automobiles, textiles, appareils électriques et articles pour enfants sont les catégories les plus signalées par les États membres à la Commission européenne. En raison du nombre accru de notifications liées aux automobiles, le risque lié aux blessures a dépassé le risque chimique, en tête en 2015.

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau européen des Unions de Consommateurs, a déclaré:

« Les chiffres publiés aujourd'hui confirment que fabricants et détaillants continuent de manquer à leur obligation de ne vendre que des produits sûrs aux consommateurs. Cela s'applique tant aux magasins physiques qu'en ligne. Les consommateurs s'attendent à ce que non seulement leurs aliments et médicaments soit sûrs, mais aussi d'autres produits comme les jouets, les appareils électriques et les textiles. »

« La sécurité des biens que les consommateurs utilisent tous les jours est régie par une législation dépassée. Les lois doivent être à la page des avancées technologiques comme la numérisation de notre société. Il faut allouer davantage de compétences et de ressources aux États membres et à l'Union européenne pour surveiller correctement le marché. Il est temps que les discussions politiques avancent, la sécurité des consommateurs n'attend pas. »

FIN

1. Sont exclus les produits alimentaires, pharmaceutiques, et les dispositifs médicaux. Pour de plus amples informations sur ce rapport : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-602_fr.htm
2. Le paquet de mesures est bloqué au niveau des États membres depuis 2013, bien que la Commission et le Parlement européens aient trouvé un terrain d'entente.

Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband

Rue d'Arlon 80, B-1040 Brussels • Tel. +32 (0)2 789 24 01 •

press@beuc.eu • www.beuc.eu • www.twitter.com/beuc

EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45



This press release is part of an activity which has received funding under an operating grant from the European Union's Consumer Programme (2014-2020).